

DEC201742INEE

Décision portant nomination de Mme Fabienne Aujard en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE:

Article 1

Mme Fabienne Aujard, Directrice de Recherche de 1ère classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 40% de son temps de travail.

En appui à la Directrice de l'Institut, Fabienne Aujard aura pour mission de représenter l'Institut écologie et environnement du CNRS auprès du comité de pilotage de la Mission pour l'Interdisciplinarité et de suivre ses différentes actions.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Fabienne Aujard demeure affectée à l'UMR7179 Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) – Muséum National d'Histoire Naturelle – Département Ecologie gestion Biodiversité – 1 et 4 avenue du petit Château – 91800 Brunoy

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général

et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science

27/10/20

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel⁴Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr